



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 juillet 2020 par visioconférence, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est absent :
André Picard

Est également présent, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2020-0607-193

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2020-0607-194

TENUE DES SÉANCES À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours c'est-à-dire jusqu'au 8 juillet 2020 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application Zoom.

ADOPTÉ

2020-0607-195

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2020

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} juin 2020 soit adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0607-197

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes des lot 1 et lot 2 du 2 juillet 2020, ainsi qu'au lot 2.1 du 3 juillet 2020, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, d'une somme de 64 484,52 \$ et payés tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 3 et lot 4 du 2 juillet 2020, d'une somme de 361 678,29 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 juin 2020.

2020-0607-198

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne ne peut être présent à la séance, celle-ci se tenant à huis clos, le conseil prend connaissance des questions posées par courriel.

2020-0607-199

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers que Sylvie Frigon agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2020-0607-200

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2020

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement 2007-136 de contrôle et suivi budgétaire ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires requis pour respecter les dispositions du règlement 2007 — 136 ;

ATTENDU QU'une mise à niveau du budget 2020 est nécessaire pour combler certains déficits dans plusieurs postes, causés par des dépenses imprévues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la secrétaire-trésorière adjointe à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.



N° de résolution
ou annotation

| | | Transfert | Budget courant | Budget révisé | |
|----------------|------------------|-------------------------------------|-------------------|------------------|------------|
| DE | 02-190-00-522-00 | Entretien bâtiments et terrains | 3 500 \$ | 28 500 \$ | 25 000 \$ |
| | 02-130-00-141-20 | Employés occasionnels | 1 000 \$ | 1 000 \$ | 0 \$ |
| | 02-210-00-971-01 | Programme de sécurité routière | 500 \$ | 500 \$ | 0 \$ |
| | 02-230-00-454-00 | Formation mesures d'urgence | 1 200 \$ | 1 200 \$ | 0 \$ |
| | 02-290-00-141-20 | Employés occasionnels | 2 060 \$ | 20 800 \$ | 18 740 \$ |
| | 02-290-00-222-00 | R.R.Q. | 130 \$ | 1 300 \$ | 1 170 \$ |
| | 02-290-00-232-00 | Ass. Emploi | 50 \$ | 500 \$ | 450 \$ |
| | 02-290-00-242-00 | F.S.S | 95 \$ | 970 \$ | 875 \$ |
| | 02-290-00-252-00 | C.S.S.T. | 40 \$ | 410 \$ | 370 \$ |
| | 02-290-00-262-00 | R.Q.A.P. | 15 \$ | 160 \$ | 145 \$ |
| | 02-470-00-996-02 | Barils récupérateurs d'eau de pluie | 500 \$ | 1 500 \$ | 1 000 \$ |
| | 02-701-30-522-00 | Entretien bâtiments et terrains | 4 315 \$ | 33 680 \$ | 29 365 \$ |
| | 02-701-30-681-00 | Électricité — Centre récréatif | 3 930 \$ | 107 000 \$ | 103 070 \$ |
| Total : | | 17 335 \$ | | | |

| | | | | | |
|----------------|------------------|--|----------|------------|------------|
| VERS | 03-310-10-000-00 | Transfert à l'état act. investissement | 3 500 \$ | 162 002 \$ | 165 502 \$ |
| | 02-190-00-640-00 | Pièces et accessoires | 1 000 \$ | 550 \$ | 1 550 \$ |
| | 02-220-00-522-00 | Entretien bâtiments et terrains | 620 \$ | 1 105 \$ | 1 725 \$ |
| | 02-320-00-515-00 | Location véhicule | 4 500 \$ | 0 \$ | 4 500 \$ |
| | 02-470-00-996-03 | Subvention foyers | 500 \$ | 0 \$ | 500 \$ |
| | 02-701-30-525-00 | Entretien machinerie et véhicules | 4 315 \$ | 8 350 \$ | 12 665 \$ |
| | 02-701-50-522-08 | Entretien terrain tennis | 2 900 \$ | 2 025 \$ | 4 925 \$ |
| Total : | | 17 335 \$ | | | |

ADOPTÉ

2020-0607-201

APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE LANAUDIÈRE

ATTENDU QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

ATTENDU QUE la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'appuyer le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0607-203

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE — 2019

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu que la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2020-2021 au coût de 150 \$.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2020-0607-204

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT DU LOT 6 026 056

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une première offre d'achat bonifiée conditionnelle de 67 835 \$ incluant les taxes de Vincent Picard-Larocque et Marissa St-Arnaud pour le lot 6 026 056 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une deuxième offre d'achat de 68 410,13 \$ incluant les taxes de Jean-Sébastien Lippé et d'Andréanne Thibault pour le lot 6 026 056 ;

ATTENDU QUE le prix demandé pour le lot 6 026 056 était de 53 984,70 \$ avant les taxes, et que ce prix a été haussé à 59 000 \$ avant les taxes pour couvrir les frais afférents à la vente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre d'achat bonifiée conditionnelle de Vincent Picard-Larocque et Marissa St-Arnaud ;

QUE dans le cas où l'offre d'achat conditionnelle de Vincent Picard-Larocque et Marissa St-Arnaud soit annulée, que l'offre de Jean-Sébastien Lippé et d'Andréanne Thibault soit automatiquement acceptée.

ADOPTÉ

2020-0607-205

REPRISE DES HEURES D'OUVERTURE NORMALES DU CENTRE ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE le déconfinement suite à la baisse des cas de COVID-19 permet la reprise des activités publiques et commerciales ;

ATTENDU QUE des travaux de rénovation ont eu lieu à l'entrée du centre administratif pour assurer la sécurité des travailleurs ;

ATTENDU QUE le maire et le directeur général ont pris la décision de recommencer à accueillir le public au centre administratif, selon l'horaire régulier, à partir du 2 juillet 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers de ratifier la décision du maire et du directeur général d'autoriser la reprise des heures d'ouverture régulières au centre administratif dès le 2 juillet 2020.

ADOPTÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-358 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

ATTENDU QUE plusieurs plaintes ont été enregistrées concernant des excès de vitesse et des accidents ayant la vitesse pour cause sur le chemin Rivière-Rouge ;



N° de résolution
ou annotation

2020-0607-206

ATTENDU QUE l'article 626 (4) du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C -24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un Avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la municipalité de Crabtree tenue le 1^{er} juin ;

ATTENDU QU'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2020-358 soit et est adopté.

QUE le règlement 2020-358 entre en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉ

AUTORISATION DE REMBOURSEMENT POUR DÉNEIGEMENT DE VIRÉE SUR LE LOT 4 737 665

ATTENDU QUE depuis plusieurs années une compensation est versée pour la virée située sur le lot 4737665 ;

ATTENDU QUE ce montant a été fixé à 50 % du montant facturé par l'entrepreneur en déneigement du propriétaire du lot 4737665 bien avant le regroupement municipal, en 1996 ;

ATTENDU QU'aucun écrit ou résolution n'a été trouvé pour fixer le remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil autorise le remboursement annuel dans une proportion de 50 % des frais payés à l'entrepreneur en déneigement pour l'entrée du lot 4737665.

ADOPTÉ

2020-0607-207

CONTRAT DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE depuis plusieurs années il y a une problématique de déneigement sur la 4^e Avenue entre la 21^e Rue et la 8^e Rue étant donné que 2 entrepreneurs différents sont responsables de cette artère ;

ATTENDU QU'à la demande de la municipalité ; Transports Québec a proposé que la municipalité prenne à sa charge un tronçon de 6,116 km ;

ATTENDU QU'un contrat de service pour le déneigement et déglacage des infrastructures routières (dossier no. 8806-20-4902) a été présenté au conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur des travaux publics à prendre entente avec Transports Québec pour finaliser le contrat de service ;



N° de résolution
ou annotation

2020-0607-208

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de 40 000 \$ avant les taxes pour une durée d'un an ;

QU'une évaluation soit faite avant de reconduire par la suite ladite entente afin de retirer la parcelle de chemin située dans la municipalité de Ste-Marie-Salomé.

ADOPTÉ

**SERVICES PROFESSIONNELS POUR CONTRÔLE QUALITATIF
DES MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION D'UNE SECTION DU
CHEMIN BEAUSÉJOUR ET REMPLACEMENT D'UN PONCEAU**

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a fait une demande de prix pour des services professionnels concernant le contrôle qualitatif sur les travaux prévus sur le chemin Beauséjour ;

ATTENDU QUE l'offre de Solmatech a été la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services de SOLMATECH du 18 juin 2020 préparée par Maxime Pelland, ing pour la somme estimée à 9 428, 64 \$, incluant les taxes. ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au règlement d'emprunt 2019-338.

ADOPTÉ

2020-0607-209

CHANGEMENT DE POSTE AU CAMP DE JOUR 2020

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir deux accompagnatrices pour les enfants présentant certains défis au camp de jour ;

ATTENDU QU'une des deux accompagnatrices embauchées lors du concours de la Municipalité s'est désistée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de changer le poste d'Élodie Rivest d'animatrice 2^e année, en date du 1^{er} juin 2020, pour le poste d'accompagnatrice 1^{re} année au camp de jour ;

QUE le taux horaire soit fixé en fonction de l'ancienneté selon la politique salariale pour les emplois étudiants.

ADOPTÉ

2020-0607-210

EMBAUCHES POUR LE CAMP DE JOUR 2020

ATTENDU QUE la pandémie de COVID-19 amène de nouvelles normes d'hygiène au camp de jour et un besoin de personnel supplémentaire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher des animateurs supplémentaires et des préposés à l'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche du personnel suivant pour le bon fonctionnement du camp de jour :

Animatrices du camp de jour :

Di Ciocco, Alicia (1^{re} année d'expérience)

Gariépy, Constance (1^{re} année d'expérience)



N° de résolution
ou annotation

2020-0607-211

Préposés à l'entretien du camp de jour :
Dulong, Gabrielle (1^{re} année d'expérience)
Hamelin, Jérémy (1^{re} année d'expérience)

ADOPTÉ

**POLITIQUE D'ABSENCE RÉMUNÉRÉE EN CAS DE COVID-19
POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR**

ATTENDU QUE le Québec fait actuellement face à une pandémie due à la COVID-19 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se prévaloir d'une politique pour protéger les employés et les clients du camp de jour de la maladie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que les employés du camp de jour n'aient pas d'hésitation pour des raisons pécuniaires à rester à la maison s'ils éprouvent des symptômes grippaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'adopter la politique d'absence rémunérée en cas de COVID-19 pour le personnel du camp de jour ;

ADOPTÉ

2020-0607-212

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE
AU RÈGLEMENT 2020-354**

Le secrétaire-trésorier dépose la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2020-354 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

2020-0607-213

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-354 SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

ATTENDU QU'une nouvelle proposition du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) est faite pour respecter la procédure d'approbation d'un règlement d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

ATTENDU QU'il y a plusieurs terrains sur le territoire urbain de la municipalité qui seront à développer ou à redévelopper ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite intégrer adéquatement les projets immobiliers d'envergure dans la municipalité sans que ceux-ci soient une nuisance aux citoyens de Crabtree ;

ATTENDU QUE ce règlement représente un instrument de choix pour les projets de grande envergure ou pour ceux présentant une complexité inhérente à leurs caractéristiques particulières ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la province de Québec*, le Conseil municipal de la Municipalité de Crabtree peut adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou



N° de résolution
ou annotation

d'occupation d'un immeuble sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 3 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance du 2 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la séance de consultation publique a été remplacée à titre d'acte prioritaire du 6 au 21 mai 2020 par une consultation écrite ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 1^{er} juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du registre référendaire a été remplacée à titre d'acte prioritaire du 3 au 26 juin 2020 par une consultation écrite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le règlement numéro 2020-354 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2020-0607-214

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu de renouveler pour un terme de deux (2) ans, le mandat des membres suivants au comité consultatif d'urbanisme :

- Raymond Beauchamp
- Raynald Rivest

ADOPTÉ

2020-0607-215

MODIFICATION DE L'ENTENTE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES AIRES DE PROTECTION DU SITE DE PRÉLÈVEMENT EN EAU DE SURFACE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service supplémentaire de la CARA pour déterminer la ligne des hautes eaux au montant de 3 000 \$ qui sera admissible à une subvention de 50 %.

ADOPTÉ

2020-0607-216

RATIFICATION DE DÉROGATION À LA POLITIQUE DE TARIFICATION D'ACTIVITÉS DE LOISIRS DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de ratifier la décision de déroger à la politique adoptée le 3 février 2020 et d'autoriser le remboursement des frais dans le cas d'une annulation avant le 1^{er} jour du camp de jour.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0607-218

2020-0607-219

**ADHÉSION À LA COALITION DES ORGANISATIONS
ACADIENNES DU QUÉBEC — 2020-2021**

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à la coalition des organisations acadiennes du Québec pour 2020-2021 qui est exceptionnellement gratuite cette année.

ADOPTÉ

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS ARCHITECTE-
PAYSAGISTE POUR PLACE DU CENTIÈME**

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de services du 9 juin 2020 préparée par Jean-Michel Bédard, architecte paysagiste fondateur en architecture de paysage de OPaysage pour le projet d'aménagement de la place du centième à Crabtree pour la somme de 31 629,62 \$, incluant les taxes

QUE les crédits disponibles seront puisés à l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉ


**FÉLICITATIONS À MARIE-PASCALE Fiset POUR PRIX
D'EXCELLENCE EN FORMATION DMA DE L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter madame Marie-Pascale Fiset, adjointe administrative et gestionnaire documentaire à la municipalité de Crabtree pour son Prix excellence en formation 2020 obtenu pour la formation Directeur municipal agréé (DMA) de juin 2019 à mai 2020 en ayant obtenu la plus haute moyenne de 93 % ;

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.